

CONVENTION D'UTILISATION D'UNE SALLE COMMUNALE

Entre les soussignés :

Monsieur Bernard ROHOU, Maire de PLELAUFF, dûment habilité à cet effet par délibération du
Conseil Municipal en date du 14/10/2014,
d'une part,
et

Monsieur / Madame.....,
domicilié à (adresse).....,

Il a été convenu ce qui suit :

1. Convention :

M.....utilisera la salle polyvalente en vue d'y organiser une manifestation à titre privé.

↳ Ces locaux et voies d'accès, à l'exception de tous autres, sont mis à disposition du particulier utilisateur qui devra les restituer en parfait état de propreté, immeuble et meuble.

M..... reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

La date d'utilisation prévue est la suivante : du..... /...../.....au/...../.....

L'effectif prévu représente :..... personnes.

L'objet de l'occupation est le suivant :

↳ Si le local est équipé, le particulier utilisateur pourra disposer du matériel communal après inventaire, qui sera joint en annexe.

L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

2. Sécurité :

M..... reconnaît :

↳ avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de la manifestation organisée dans les locaux mis à disposition :

Nom de l'assurance:

N° de police:

Date de souscription:

↳ avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et des consignes spécifiques contenues dans le règlement intérieur et s'engage à veiller scrupuleusement à leur application.

↳ avoir procédé avec le représentant de la Commune à une visite des locaux et des voies d'accès utilisées.

↳ avoir constaté avec le représentant de la Commune l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuations et des issues de secours.

3. Responsabilité :

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité du particulier utilisateur est seule engagée.

4. Disposition d'utilisation

Au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition, M..... s'engage à :

- ↳ faire respecter le règlement intérieur annexé à la présente convention, et les consignes de sécurité,
- ↳ nettoyer les locaux après utilisation,
- ↳ signaler immédiatement au secrétariat de mairie toute détérioration ou dysfonctionnement constatés au cours de l'utilisation,
- ↳ veiller après utilisation à l'extinction des lumières, du chauffage et à la fermeture des issues (portes et fenêtres),
- ↳ réparer ou indemniser les dégâts matériels éventuellement commis lors de l'utilisation. En cas de dégâts, la caution ne sera pas restituée. Si les frais de réparation dépassent le montant de la caution, le solde sera à la charge du particulier utilisateur.
- ↳ En cas de perte de clé de la salle communale mise à disposition dans le cadre de la présente convention, le cylindre sera remplacé par les soins de la Commune de PLELAUFF, aux frais du particulier utilisateur.

5. Relevé des compteurs

COMPTEUR	ARRIVEE	DEPART
EAU		
ELECTRICITE		

6. Conditions de paiement

La somme de € devra être réglée lors de la remise des clés au moyen d'un chèque libellé à l'ordre de :

Une caution de 500€ sera versée mais non encaissée.

Fait à PLELAUFF, le.....

Le Maire,
Bernard ROHOU

Le particulier utilisateur
M.....